

Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

CŒUR DE BEAUCE : 51 COMMUNES, 25 300 HABITANTS !

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle résulte de la fusion des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville ont choisi de rejoindre la nouvelle communauté de communes qui a pour ambition de construire une ruralité attractive et innovante.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- ⊕ Aménagement de l'espace
- ⊕ Développement économique et touristique
- ⊕ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ⊕ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- ⊕ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ⊕ Politique du logement et du cadre de vie
- ⊕ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, préélémentaires et élémentaires
- ⊕ Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- ⊕ Transport
- ⊕ Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- ⊕ Politique de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- ⊕ Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
- ⊕ Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- ⊕ Enfance et Jeunesse



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs à *Ymonville*



Accueil périscolaire (matin/soir)

2022-2023

MARLOT Lucile – Directrice

SOMMAIRE

I. La structure:.....	3
II. Capacité d'accueil	3
III. Description des locaux.....	4
IV. Présentation de l'équipe.....	5
V. Organisation et engagement de l'équipe	6
VI. Objectifs pédagogiques et évaluation.....	9
VII. Informations complémentaires.....	12
VIII. Rôle de chacun.....	15

I. La structure:

Nom de la structure	Périscolaire Ymonville
Adresse	Place des Saint Pères 28150 Ymonville
Téléphone	06 35 86 70 35
Mail	Perisco.ymonville@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	7h-8h30 / 16h30-19h

II. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	10	12	/	22
Soir (période scolaire)	10	12	/	22

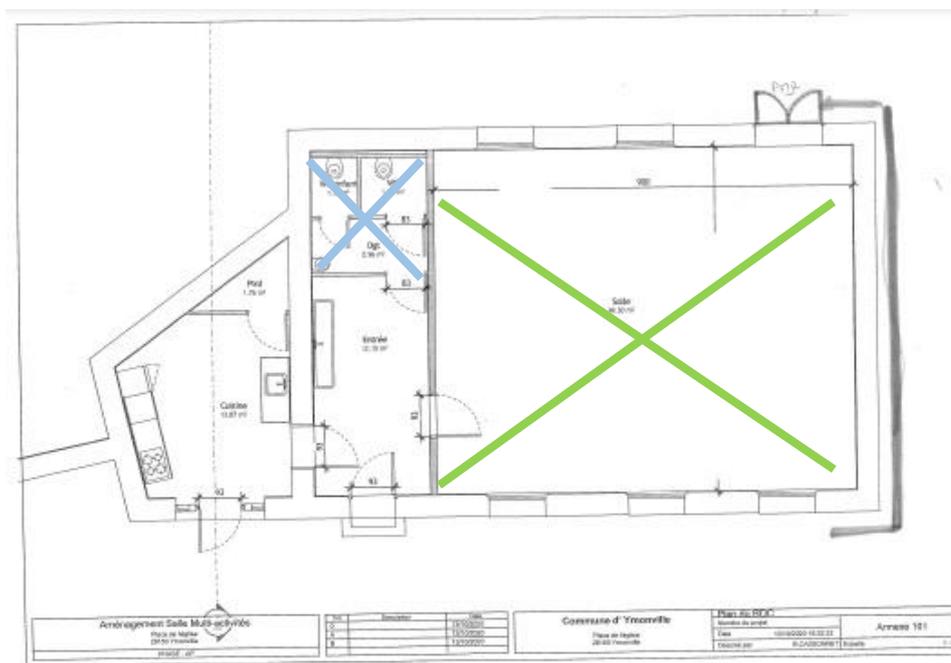
III. Description des locaux

salle d'activité — *sanitaire*

Nous avons à notre disposition une salle qui se trouve à l'extérieur de l'école, elle se trouve à environ 300m à pied de l'école. Cette salle comporte une porte d'entrée sur l'avant qui donne sur des lavabos et des toilettes pour ensuite se diriger vers la salle principale où se déroule l'accueil des enfants.

Une porte est présente sur l'arrière de la salle où nous y faisons l'accueil des parents et la sortie des enfants. Dans la salle principale se trouve plusieurs tables où se déroule les activités manuelles, des armoires où se trouvent les jeux pour les enfants accueillis et un frigo pour y ranger nos goûters frais.

Nous disposons d'une cours extérieur sécurisé par un portail où nous pouvons y faire des jeux extérieurs.



IV. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification diplôme obtenu	Fonction Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...	Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire , Interven ant, Au pair, Mise à dispositi on	Périodes périsco, mercredi, vacances...	Groupe d'âge attribué	Ancienneté PEP	Durée hebdomad aire de travail
MARLOT	LUCILE	26	BAFD STAG	DIRECTRICE- ANIMATRICE	CDI	PERISCOLAIRE	6-11 ANS	SEPTEMBRE 2019	35H
BARNAUX	MARIE	23	CAPPETITE ENFANCE	ANIMATRICE	CDI	PERISCOLAIRE	3-6ANS	JUILLET 2019	25H

V. Organisation et engagement de l'équipe

PERISCOLAIRE MATIN (lundi / mardi / jeudi / vendredi)

Horaires	Activités
7h - 8h10	<ul style="list-style-type: none">- Accueil échelonné des familles- Lavage des mains et chaussons- Jeux libres (jeux de société, dessin, pôles de jeux dinette, voiture, barbies...) mise en place d'activités proposées par les animateurs (activités manuelle, jeux d'expression, activités autonomes, lecture)
8h10 - 8h30	<ul style="list-style-type: none">- Rangement du matériel et/ou activités- Préparation pour l'école- Lavage des mains, chaussures- Trajet de la salle à l'école Rassemblement sous le préau

PERISCOLAIRE SOIR (lundi / mardi / jeudi / vendredi)

Horaires	Activités
16h30- 16h45	<ul style="list-style-type: none">- Sortie de l'école- On récupère les enfants du périscolaire sous le préau- Une fois tout le monde sorti, nous allons de l'école à la salle multi activité Arrivés, les enfants se lavent les mains et mettent leurs chaussons
16h45 – 17h	<ul style="list-style-type: none">- Les enfants s'installent sur une table par classe pendant que les animateurs préparent le goûter- Temps du goûter Nettoyage des verres, cuillères, tables
17h-19h	<ul style="list-style-type: none">- Accueil échelonné des familles- Jeux libres (jeux de sociétés, dessin, pôles de jeux dinette, voiture, barbies...)- Mise en place d'activités proposées par les animateurs (activités manuelles, jeux d'expressions, activités autonomes, jeux de constructions, lecture, jeux sportifs)

L'équipe s'engage :

Activités

- Etre disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation

Elles ont lieu une fois par trimestre de 9h à 11h le jeudi. Nous commençons par faire un retour sur la période précédente, de ce qui a été ou pas. Nous enchainons sur le trimestre à venir, la fin de préparation des activités. Pendant ce temps, nous faisons aussi les plannings pour les mois.

Lors d'une sortie

Une fiche de sortie (avec indication sur l'itinéraire) est visible de l'extérieur. Un exemplaire accompagne les animateurs et un autre est donné au chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable

Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP via la case observation dans la fiche complémentaire sur TAM

Les fiches sanitaires sont en possession des animateurs

La trousse de secours et les numéros de téléphone sont vérifiés

Le goûter et l'eau sont en quantité suffisante

Rappel aux familles est fait : casquette, crème solaire, blouson.

Hygiène

L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains),

Les groupes

Les deux groupes de tranches d'âges 3-6 ans et 6-11ans se trouvent dans la même salle d'accueil : Salle multi-activité place des Saint-Père.

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

Accueil du matin :

De 7h30 à 8h30 c'est l'accueil des enfants dans les différents accueils de loisirs. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

L'appel :

Il faut réaliser l'appel puis la constitution des groupes. Les feuilles d'appel ou cahier d'appel doivent être complétées au fur et à mesure que les enfants arrivent.

Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Les enfants peuvent se reposer dans leur salle avec une histoire contée par une animatrice, ils peuvent jouer à des jeux de sociétés, faire du dessin.... Sous la vigilance d'un animateur. Pour les 6/11 ans, l'équipe d'animation proposera différentes activités calmes afin qu'eux aussi puissent se reposer.

Le goûter :

Il est pris dans la même salle. C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la

journée et éventuellement celles à venir. Nous utilisons principalement les smileys pour évaluer les temps forts chez les petits et une réelle discussion avec les grands où chacun s'exprime sur son ressenti : il est abordé les activités, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Un animateur se met donc à l'entrée de la salle et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les transports et les sorties :

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux...

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir :

- Dossier de transport (adresse, liste des enfants, horaires des arrêts) [matins et soirs]
- Posséder une fiche de constitution de groupe et en donner une copie au bureau
- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière « équitable » (issue de secours, devant, milieu et derrière)
- Rester éveillé pendant le trajet
- Nommer un responsable de transport
- Se munir des fiches sanitaires et d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie)
- Penser au goûter, à l'eau...

L'infirmierie :

Celle-ci se situe toujours dans la même salle, il y a des trousse de secours pour les sorties et une boîte à pharmacie. Sur le cahier d'infirmierie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font au bureau et en présence d'un directeur ou d'un assistant sanitaire. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

Les enfants sont d'âges très variés.

Une amélioration du nombre d'enfants inscrits mais beaucoup restent encore en occasionnel ce qui rend difficile la mise en place de projet d'activités avec les enfants.

Grâce à l'augmentation des inscriptions, plus de projets peuvent être menés.

De nombreuses opportunités s'offrent à nous dans le village, nous avons autour du lieu d'accueil un moulin, un stade de foot, un terrain de tennis, un terrain de pétanque et un city-stade.

Cette année nous aimerions découvrir le monde et une fois de plus le livre, mettre en place des projets à long terme avec les enfants et garder ainsi un lien continu avec eux.

PROBLEMATIQUE

« Comment apporter un intérêt pédagogique dans les activités périscolaires proposées aux enfants »

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>
Favoriser l'accès à la culture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Découvrir le monde, les pays, les différentes cultures et drapeaux 2. Développer la créativité, l'expression artistique et l'imaginaire 3. L'écriture d'un livre « tome2 des histoires de Léon et Pepito » 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque période les enfants vont découvrir un nouveau continent et chaque semaine un nouveau pays à travers des activités ludiques mises en place par l'équipe d'animation 2. Planifier, autant que possible, des activités qui permettent à l'enfant de découvrir ou d'approfondir de nouvelles techniques utilisées par les arts plastiques (peinture, modelage...) dans un cadre qui suscite l'imaginaire de l'enfant (histoire, accessoire, déguisement, etc...) 3. Chaque week-end les enfants vont repartir chez avec les deux peluches mascottes (Léon et Pepito) afin de créer de courtes histoires. Une fois celles-ci toutes créées, un livre sera imprimé avec toutes les différentes aventures des Peluches.
Œuvrer pour un vivre ensemble harmonieux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le respect de soi, des autres et de l'environnement. 2. Cohésion du groupe 3. Intégrer les parents et les familles dans la vie du centre 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'enfant a besoin d'être reconnu, il est une personne à part entière qui a le droit au respect, mais il doit également respecter le périscolaire, après chaque activité et avant chaque départ, il doit nettoyer et ranger le matériel qu'il a utilisé. Nous réduirons notre empreinte carbone par la création de serviette de table en tissu et de sac pour réaliser les courses du goûter. 2. Sensibiliser les enfants à la tolérance, la laïcité, et au respect. Mettre en place des activités ainsi que des temps de discussion, de manière formelle mais aussi de façon spontanée, avec les enfants qui entraînent une sensibilisation à ces valeurs. Favoriser les actions où les enfants d'âges différents pratiquent ensemble des activités, des jeux, où ils partagent leurs compétences pour réaliser des œuvres collectives. Mettre en place des activités favorisant les actions de solidarité et d'entraide au sein de l'accueil de loisirs (jeux de coopération (les plus grands aident les plus petits), rangement et respect du matériel). 3. Accueillir chaque parent individuellement, être à leur écoute, transmettre les informations sur la vie du périscolaire. Développer l'information en direction des familles, mise à disposition de documents ou panneaux d'affichage, afficher les plannings et projet pédagogique. Mettre en place des veillées à thème parents/enfants/équipe d'animation.

<p>L'impact du numérique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Découvrir des logiciels ludiques adaptés aux enfants 2. Apprendre à communiquer avec internet 3. Savoir où regarder des vidéos adaptés aux différents âges 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un journal du périscolaire reprenant les éléments marquants d'une année passée par le biais d'un logiciel adapté pour les enfants « fais ton journal ». Ils devront apprendre à écrire sur un clavier, à télécharger des images et à imprimer. 2. Par le biais du site internet « postcrossing », les enfants pourront apprendre à communiquer avec différentes personnes à travers le monde. Nous les informerons par cette occasion des différents dangers que comporte internet et le fait de communiquer avec des personnes. 3. Chaque période nous ferons découvrir aux enfants des vidéos adaptés à leur âge qui clôtureront notre thème en cours en rapport avec le monde. Nous les sensibiliserons une fois de plus aux vidéos et aux sites qui ne leur sont pas autorisés et les guideront.
------------------------------	---	--

EVALUATION	
Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Les informations et ressenti des familles - Les activités abouties ou non - Le ressenti des enfants - Les règles à aborder avec les enfants de manières régulières - La participation des enfants aux activités proposées - Les actions sur la parentalité mise en place 	<p>L'équipe d'animation tiendra à jour un cahier d'information qui sera rempli chaque jour/semaine.</p>

VII. Informations complémentaires

Pour les 3/ 11 ans

L'accueil des enfants de – de 6 ans

Les enfants disposent d'un coin spécialement pour eux s'ils ont besoin d'être au calme, se reposer et jouer tranquillement. Ils ont à disposition des jeux de leur âge.

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant:

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe

s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le goûter :

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé :

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage,...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI*).

...) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :

- Trajet à pied entre l'école et le périscolaire. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.

Rôle de chacun

Le/la directeur/trice

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE



IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

L'animateur/trice

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPENDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES

TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant/e sanitaire

IL·ELLE VERIFIE LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIERES AVANT
CHAQUE SOIN SUR LA
FICHE SANITAIRE

IL·ELLE VERIFIE LES
TROUSSES A
PHARMACIE

IL·ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI

IL·ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES

IL·ELLE VERIFIE CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MEDICALES, ALLERGIES



IL·ELLE SE LAVE LES
MAINS ET PREND DES
GANTS AVANT CHAQUE
SOIN

IL·ELLE S'ASSURE QUE LES
MEDICAMENTS SONT
CONSERVES DANS UN
CONTENANT FERME A CLEF

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			